



Mairie de SAINTE CATHERINE  
58 Rue de Châteaueux  
69440 SAINTE CATHERINE

---

## Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 20 Octobre 2023

---

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 20 Octobre à 20h30, Le Conseil Municipal de la **Commune de SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué le 16 Octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY.

**PRÉSENTS** : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Christophe DUMAS, Patrice GRANGE, Adrien JACQUET

**EXCUSÉS** : Joël BOURGEOIS donne procuration à Thierry DAYDE, Séverine LE SCOUR SOTIN

**ABSENTE** : Ghislaine DIDIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, **Elodie GEY est désignée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- DIA parcelle D706
- Retire et remplace DM2 Budget communal 2023
- Modification des tarifs de la salle des fêtes - Année 2024
- Approbation de la convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux - Immobilière Rhône-Alpes
- Approbation de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'un panneau d'information de la grande traversée du Rhône et du Grand tour des Monts du Lyonnais VTT
- Approbation des conventions Fonds de concours et de constitution d'un groupement de commande relatives à la fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire pour les collectes des déchets
- Questions diverses
- Tour de table

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 Septembre 2023.

### **Délibération n° 2023-046 : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLE N° D706**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 7 Octobre 2023, concernant la parcelle D706 pour une superficie totale de 861 m<sup>2</sup>, classée en zone UB, située à Sainte Catherine 69440 - 123 Impasse de la Parotte.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur la parcelle D706 pour une superficie totale de 861 m<sup>2</sup>.

### **Délibération n° 2023-047 : RETIRE ET REMPLACE DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNAL 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Valérie THOLY, comptable du Trésor, a dû rejeter la délibération n° 2023-042 : DM n°2 car celle-ci est déséquilibrée par section.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de débits et crédits sur la section d'investissement pour faire face à une opération non prévue lors de l'élaboration du

Budget Primitif : Remplacement des vitraux de l'église de Sainte Catherine, montant des travaux TTC : 36 240.00 €.

Monsieur le Maire propose les mouvements suivants :

1. Section d'Investissement :

Chapitre	Compte	Intitulé	Recettes	Dépenses
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		+ 36 240.00€
13	1328	Subvention d'investissement - Autres	+ 1 286.00€	
020	020	Dépenses Imprévues d'investissement		- 4 954.00€

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de valider les mouvements tels que décrits ci-dessus.

Monsieur le Maire informe que les travaux relatifs à l'enlèvement des vitraux de l'église ont débuté cette semaine. Les nouveaux vitraux sont en cours de fabrication. La pose devrait se terminer fin Novembre. Tous ces travaux sont pris en charge par le Diocèse.

### **Délibération n° 2023-048 : MODIFICATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FÊTES - ANNEE 2024**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-043 du 27 Juillet 2023 concernant la révision des tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2024.

Cependant, il propose d'établir de nouveaux tarifs concernant la location de cette salle pour 1 ou 2 jours (samedi ou dimanche – week-end ou jours de semaine) à savoir :

- location de la salle : 1 jour (jour de semaine ou samedi ou dimanche) 320.00 €
  - la salle ne sera utilisée qu'un seul jour en journée ou soirée
  - le nettoyage devra être effectué le lendemain matin de la location à 10h au plus tard
- location de la salle : 2 jours de suite / week-end 400.00 €
  - la salle pourra être utilisée 2 jours de suite / samedi matin au dimanche soir
  - le nettoyage devra être effectuée le soir du 2<sup>ème</sup> jour de location / dimanche au plus tard

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** la modification des tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2024.

### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX – IMMOBILIERE RHONE-ALPES**

Monsieur le Maire signale que n'ayant que peu d'informations pour se positionner sur cette convention, la délibération est repoussée au prochain conseil municipal.

### **Délibération n° 2023-049 : APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET A L'ENTRETIEN D'UN PANNEAU D'INFORMATION DE LA GRANDE TRAVERSEE DU RHONE ET DU GRAND TOUR DES MONTS DU LYONNAIS VTT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE CATHERINE**

Monsieur le Maire présente la convention qui définit les conditions d'aménagement et d'entretien d'un panneau d'information de la Grande Traversée du Rhône et du Grand Tour des Monts du Lyonnais VTT sur la commune de Sainte Catherine.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** les termes de la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention qui est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de la signature, puis renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

### **Délibération n° 2023-050 : APPROBATION DES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS ET DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIVES À LA FOURNITURE ET POSE DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR LA COLLECTE DES DECHETS**

La CCMDL, par ses compétences, assure la collecte et le traitement des déchets assimilés. Dans l'objectif de maintenir un service de collecte de qualité tout en maîtrisant son équilibre budgétaire et en améliorant ses performances de tri, la CCMDL s'engage dans le déploiement de la collecte en apport volontaire sur l'ensemble de son territoire.

A ce titre, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire aériennes, enterrées et semi-enterrées. Pour laisser aux communes de la

souplesse dans le déploiement de leur point d'apport volontaire enterré et semi-enterré, le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande. Une fois la procédure de passation terminée et les marchés afférents attribués, chaque pouvoir adjudicateur sera seul en charge de la parfaite exécution des prestations et le présent groupement sera dissout de fait.

Dans ce cadre, la CCMDL a fait le choix de financer le coût d'une colonne de tri. Les communes qui souhaitent opter pour l'achat de colonnes enterrées et semi-enterrées peuvent le faire librement en justifiant d'un intérêt public local tel que l'esthétisme du centre bourg par exemple au titre de leur clause général de compétence. Ainsi, la CCMDL apportera son soutien financier aux communes, dans cet investissement, par l'intermédiaire d'un fond de concours, dont le montant correspondra à la valeur, inscrite au futur marché public, d'une colonne aérienne.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose la signature de deux conventions avec la CCMDL : une convention constitutive d'un groupement de commandes visant à déterminer les droits et obligations de chacune des parties pour ce marché, une convention fonds de concours visant à définir les conditions administratives et financières auxquelles sont réalisées les prestations de fourniture et de pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** les termes des conventions, ci-annexées et autorise Monsieur le Maire à les signer et **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

### Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- Carte de remerciements de la Famille FLECHET suite au décès de Bernard FLECHET, beau-père de Ludovic MICHEL
- Vol d'un véhicule sur le parking des Monts du Lyonnais. La propriétaire signale le manque d'éclairage du parking qui faciliterait les vols et les dégradations.
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par la CCMDL
- Proposition d'achat d'une parcelle au lotissement Le petit Verger : un habitant du lotissement propose de faire l'acquisition d'un terrain situé à proximité immédiate de son habitation. Celui-ci lui permettrait de stationner ses véhicules. Monsieur le Maire souhaite se renseigner sur le prix du terrain à construire avant de donner réponse.
- Utilisation de la salle des fêtes : La présidente du Club omnisport de Riverie demande l'utilisation de la salle des fêtes pendant les vacances scolaires pour des stages de gym. Autorisation accordée uniquement le mardi soir.
- Appel à projets pour la protection des espaces naturels et agricoles périurbains PENAP : prévoir une rencontre avec la Commission Agricole et les agriculteurs de la commune.
- Message de remerciements de la part de Muriel CARRET, enseignante à l'école Les Deux versants pour les vœux de rétablissements qui lui ont été adressés par l'ensemble du Conseil municipal.
- Championnat de France Boules Quadrettes et triples : L'Amicale Boules des Terreaux a postulé pour la tenue de cette épreuve sur les communes de Sainte Catherine - Saint Martin en Haut - Saint Symphorien sur Coise. La réponse de la Fédération sera rendue fin Octobre.
- Stop au harcèlement : Mobilisation de la Région pour lutter contre le harcèlement scolaire et appel à projets auprès des établissements scolaires. A voir avec les enseignantes pour la mise en place d'intervenants dans les écoles.
- Garage MAISONNEUVE : Local et terrain mis en vente. Contacter le propriétaire pour une visite du site.
- SYDER : Présentation de l'arrêté préfectoral relatif à la modification des statuts.
- L'assemblée générale de l'OGEC se tiendra le Mardi 7 Novembre à 20h à l'école Saint Jean-Pierre Néel. Joëlle MASSE et Gaëlle GUYOT-MICHEL seront présentes.
- Amendes de police : Le Département versera la somme de 8 951 €.
- Aménagement de la Rue des Ecoliers : Le Département subventionnera le projet à hauteur de 70 000 €.
- Sécurité : Deux feux « intelligents » seront installés sur la Rue du Pertuis après études. Le radar pédagogique sera déplacé sur la Rue de la Guinande.

- Journée du Patrimoine : Compte-rendu de la journée et lecture des suggestions émises par les visiteurs de la cure.
- Saintélyon 2023 : L'épreuve se tiendra dans la nuit du 2 au 3 Décembre prochain. Prévoir réunion avec les associations.
- Vente cabanon aux Broussards : La parcelle est mise en vente avec cette construction utilisée comme résidence secondaire. Pas de branchement d'eau potable ni d'assainissement. Le terrain est classé en zone naturelle. Le cabanon ayant été réalisé sans autorisation, toutes demandes d'urbanisme (PC – DP) seront refusées.

### Tour de table

#### **Joëlle MASSE**

- Conseil municipal d'enfants : Une après-midi jeux est organisée le Mercredi 25 Octobre avec les jeunes conseillers ainsi qu'une rencontre avec les C.M.E. de Chabanière et certains CM1/CM2 de Riverie et visite de la lande et différents jeux sur la biodiversité le Mercredi 15 Novembre.

#### **Lucien DERFEUILLE**

- Camping : Fermeture le 31 Octobre. Le bilan financier est meilleur que celui de 2022. Bonne convivialité entre les campeurs et Laurianne.  
Laurianne a formulé une demande d'achat du camping. Patrice GRANGE rappelle la mise en concurrence des éventuels acheteurs. Prévoir une réunion avec l'ensemble du conseil afin d'étudier cette proposition dans un cadre adapté à la future vente.
- Chavassieux : La Préfecture a émis un arrêté d'utilité publique. Dans la poursuite de la procédure, un arrêté de cessibilité est nécessaire. Des pièces complémentaires ont été demandées par les services de l'Etat et seront transmises dans les meilleurs délais.
- Montaland : les travaux de voirie sont terminés.

#### **Thierry DAYDE**

La Fabrik remercie la Municipalité pour l'utilisation de la salle des fêtes à titre gratuit afin d'organiser deux représentations pour les écoles le Lundi 27 Novembre.

### Réunions

Prochain Conseil municipal	Vendredi 24 Novembre à 20h30
Adjoints	Mercredi 15 Novembre à 18h00
Saintélyon avec associations	Jeudi 16 Novembre à 20h30
Com. Camping – CM complet	Mercredi 8 Novembre à 20h00
Com. Informations	Lundi 30 Octobre à 19h00

Date retenue pour le repas du personnel communal : Vendredi 15 Décembre à 20h00 Chez DINE.

Fin de séance à 23h25

Le secrétaire de séance  
Elodie GEY

Le Maire  
Pierre DUSSURGEY

Publié sur le site internet de la commune le : 23/01/2024

Affiché le : 17/12/2023